

La saison des chenilles processionnaires est là !

Connaissez-vous les caractéristiques des chenilles processionnaires ?

Elles colonisent les pins (pins maritimes, pins parasols), désormais aussi des essences variées comme les cèdres) ; il existe aussi des chenilles processionnaires du chêne, mais elles ne descendent pas de l'arbre qu'elles colonisent.



Les dangers des chenilles processionnaires

Elles affaiblissent progressivement les arbres qu'elles ont élu pour domicile, *parfois jusqu'à la mort de l'arbre par défoliation*, en dévorant les aiguilles (ou les feuilles pour les chênes) ;

Elles projettent des poils extrêmement urticants, dangereux pour les êtres humains et les animaux, particulièrement les chiens qui peuvent lécher ces poils. Chez les humains, ils peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires (irritation des voies) ou allergiques chez les personnes exposées, entraînant vomissements et douleurs abdominales.



Un animal peut avoir une nécrose de la langue, qui l'empêche de se nourrir, et **peut en mourir**.



Les poils peuvent être « vaporisés » dans l'air, contaminer très loin des chenilles et des nids. Ils restent urticants pendant plusieurs années.

C'est particulièrement pendant la période où la chenille sort de son nid, descend de l'arbre pour s'enterrer qu'on risque le plus être en contact avec elle.

Le printemps correspond à cette période, c'est pourquoi il faut être particulièrement vigilant, d'autant plus que les changements climatiques étendent cette période sur un plus grand nombre de mois.

Les expositions aux processionnaires du pin sont observées de janvier à mai, avec un pic en mars

La destruction des chenilles processionnaires et de leur nid

Les nids de chenilles processionnaires sont facilement reconnaissables, ils se présentent sous la forme de cocons blanchâtres, qui peuvent contenir plusieurs centaines d'individus. Ils sont toujours exposés au Sud.



La chenille processionnaire est désormais déclarée nuisible (avril 2022, Décret n°2022-686).

Pour la détruire :

La solution radicale est la destruction du nid, avec prudence, en portant masque et gants, le matin tôt ou le soir tard, lorsqu'il fait le plus froid et que les chenilles sont au nid ; après avoir été récupéré le nid doit être totalement détruit, brûlé dans un feu vif.

Les mésanges sont friandes de chenilles processionnaires, disposez des nichoirs autour des arbres infectés.

L'insecticide *Bacillus thuringiensis* est utilisable en agriculture biologique, il est efficace sur les chenilles processionnaires.

Il existe aussi des éco-pièges, relativement onéreux, qui bloquent la descente des chenilles et les dirigent dans des sacs remplis de terre, qui doivent être détruits après usage.

Les pièges à phéromones attirent les mâles pour les capturer, réduisant le nombre de fécondation

Pour aller plus loin

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/754::soyez-vigilants-face-aux-dangers-des-chenilles-processionnaires-du-chene-et-du-pin.html>